

DEPARTEMENT

de la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**

AVEYRON

**Séance du mardi 04 mars 2025**

<p><b>Date de la convocation</b> 24/02/2025</p> <p><b>Date d'affichage</b> 24/02/2025</p> <p><b>Membres :</b></p> <p><b>En Exercice :</b> 15</p> <p><b>Présents :</b> 11</p> <p><b>Votants :</b> 12</p>	<p><i>quatre mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Marie-Laure CAMBOULAS (Maire),</i></p> <p><b>Présents :</b> Marie-Laure CAMBOULAS, Monique CAVALLÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Françoise VIAROUGE</p> <p><b>Représenté(e)s :</b> Thomas LAMOTTE représenté par Marie-Laure CAMBOULAS, Guillaume POUJOL représenté par Joël FROMENT</p> <p><b>Excusé(e)s :</b> Thibault CAMMAN, Pierre JOULIA</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Jean-Claude FROMENT</p>
---	---

**Objet: Délibération sur le compte unique financier - LOTISSEMENT LE BARANQUET 2024 - DE\_20250304\_004**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture						0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025

Date de réception de l'AR: 06/03/2025

012-211202064-DE\_20250304\_004-DE  
A G E D I

Résultat définitif						0,00
--------------------	--	--	--	--	--	------

Monsieur Sébastien Cayssials, maire, se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Mme CAMBOULAS Marie-Laure vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à M CAYSSIALS Sébastien, maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Sous-Préfecture  
le Mardi 4 Mars 2025  
publication ou notification  
le Mardi 4 Mars 2025

Roussennac, le 4 Mars 2025  
Pour extrait conforme.

*La Présidente de Séance*  
*Marie-Laure CAMBOULAS*

*Le Secrétaire de Séance*  
*Jean-Claude FROMENT*





Date de transmission de l'acte: 06/03/2025

Date de réception de l'AR: 06/03/2025

012-211202064-DE\_20250304\_004-DE  
A G E D I